



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BREST
8 RUE DUQUESNE BP 10221
29804 BREST CEDEX 9

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 17 178 234 396

Référence de l'avis : 22 29 0114896 07
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
0 BAT 0
4 RUE ANDRE BERGER
29200 BREST

Numéro FIP : 290 73 34 9839586789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 25/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 29003

FER JOEL PIERRE
0 BAT 0
4 RUE ANDRE BERGER
29200 BREST

Somme qu'il vous reste à payer

292,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2022.

Compte qui sera débité : FR76 3043 8001 004X XXXX XXX0 834
Identifiant de la banque : INGBFR21
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021A17A7H234218PAS1A22

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP BREST
SAID BREST
8 RUE DUQUESNE
BP 10221
29804 BREST CEDEX 9

* (service gratuit + coût de l'appel)

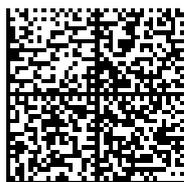
Revenu fiscal de référence : 22 987
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : FER



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	25541	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2554	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22987	22987
Revenu brut global.....		22987
Revenu imposable.....		22987
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		1404
Décote.....		- 155
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		1249
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :		1249
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :		- 957
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....		292
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER		292
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵.....		22987
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1	
	16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

4,90%